

# APSCV

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUISSE  
DE CONSULTATIONS CONTRE LA VIOLENCE

## Journée Nationale 2022 de l'Association Professionnelle Suisse de Consultations contre la Violence Invitation et programme

Chères collègues, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la Journée nationale 2022 de l'APSCV.

**Pour qui** Professionnels de la consultation travaillant directement ou indirectement avec des personnes auteures de violence  
**Personnes et institutions** actives dans le domaine de la violence domestique.

**Quand** jeudi 9 juin 2022

**Où** Office fédéral du personnel OFPER, Aula au 3e sous-sol (UG 316), Eigerstrasse 71, Berne

**Consultations contre la violence - programme socio-éducatif : deux formes d'intervention, une association professionnelle**

L'APSCV s'engage à promouvoir le travail professionnel avec les auteur-e-s de violence domestique ainsi qu'à encourager l'échange entre les centres de consultation et avec leur réseau.

Lors de la Journée nationale 2022, les effets de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et de l'art. 55a du Code pénal sur les institutions actives dans le domaine de la violence domestique seront échangés. Un exposé d'introduction du service Forensic Assessment & Risk Management (FFA) montrera comment identifier les besoins de traitement chez les personnes ayant commis un délit et quand intervenir, avec quelles formes d'intervention et comment. Les programmes socio-éducatifs sont mentionnés dans l'article 55a révisé du Code pénal comme forme d'intervention. Les cantons de Bâle, Berne, Vaud et Zurich ont défini des standards communs. Berne et Zurich présenteront ces standards.

L'après-midi, nous discuterons des caractéristiques de qualité des formes d'intervention que sont les consultations contre la violence et les programmes socio-éducatifs ainsi que des chances et des risques de définitions communes. L'APSCV réunit ces deux formes d'intervention et souhaite savoir comment elle peut soutenir ses membres en conséquence.

Une traduction simultanée en allemand et en français sera assurée. A l'issue de la conférence, tous les participants sont cordialement invités à prendre un verre à la Dampfzentrale.

# APSCV

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUISSE  
DE CONSULTATIONS CONTRE LA VIOLENCE

## **Contribution aux frais**

Membres APSCV

CHF 0.- pour 1 ou 2 participants, selon l'affiliation

Non-membres de l'APSCV

CHF 60.-

Avec nos meilleures salutations

Le comité de l'APSCV

**MIGROS**  
**pour-cent culturel**

Avec le soutien de:

# APSCV

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUISSE  
DE CONSULTATIONS CONTRE LA VIOLENCE

## Journée Nationale 2022 de l'Association Professionnelle Suisse de Consultations contre la violence

### Consultations contre la violence – programme socio-éducatif : deux formes d'intervention, une association professionnelle

<b>àpd 08:45</b>	<b>Accueil et café de bienvenue</b>
<b>09:15-09:30</b>	<b>Accueil, programme de la journée et informations de l'APSCV,</b> Isabelle Fisher secrétaire générale de l'APSCV, Martin Werner comité de l'APSCV, Christoph Gosteli comité de l'APSCV, Anna Wittwer comité de l'APSCV
<b>09 :30-09 :50</b>	<b>Informations du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG,</b> Luzia Siegrist, Domaine Violence Domestique DVD
<b>09:50-10:30</b>	<b>Discussion en groupes (Suisse romande et Tessin / Suisse du Nord-Ouest / Suisse centrale / Suisse orientale)</b>  <b>Concernant les questions :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Quels ont été les effets de la ratification de la Convention d'Istanbul et de la révision de l'article 55a du Code pénal sur notre institution / centre de consultation ?</li><li>- Ces nouveautés ont-elles modifié notre mission ou nous ont-elles permis de nous repositionner ?</li><li>- Ces nouveautés ont-elles modifié notre groupe cible ?</li></ul>
<b>10:30-11:00</b>	<b>Pause</b>
<b>11 :00-12 :15</b>	<b>Présentation May Beyli-Helmy, Psychologue spécialiste en psychologie légale FSP et en psychothérapie FSP, direction du service Forensic Assessment &amp; Risk Management (FFA) de la clinique psychiatrique universitaire de Zurich</b> <b>Thème : De la compréhension du cas aux recommandations d'intervention</b> L'unité Forensic Assessment & Risk Management (FFA) de la clinique de médecine légale fait partie de la gestion cantonale des menaces. Dans ce contexte, elle soutient les services de protection contre la violence de la police de Zurich, les ministères publics zurichois et les cliniques psychiatriques générales dans l'évaluation des risques. Dans la mesure où des évolutions à risque sont identifiées, des mesures sont éventuellement nécessaires pour contrer le risque, d'où la nécessité de recommandations d'intervention. L'objectif de cet exposé est de montrer comment la FFA en arrive à recommander des interventions individuelles et de les soumettre à une discussion critique.

# APSCV

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUISSE  
DE CONSULTATIONS CONTRE LA VIOLENCE

<b>12:15-13.45</b>	<b>Buffet au foyer</b>
<b>13:45 – 14:15</b>	<p><b>Co-expertise Joder Regli</b>, Travailleur social HES, Services de probation et d'exécution du canton de Zurich, programmes socio-éducatifs et <b>Barbara Beaussacq</b>, anthropologue culturelle MA et conseillère en matière de violence, Service d'intervention bernois contre la violence domestique</p> <p><b>Thème:</b> L'article 55a du Code pénal mentionne le programme d'apprentissage comme forme d'intervention. Qu'est-ce que les ministères publics, les tribunaux, le délinquant et la victime peuvent attendre d'un programme socio-éducatif et de son contenu ? Les programmes socio-éducatifs de Bâle-Campagne, Berne, Zurich et Vaud présentent leurs normes et définitions communes.</p>
<b>14:15-15:45</b>	<p><b>Discussion en 4 groupes (2 groupes de langue allemande et 2 groupes de langue mixte)</b></p> <p><b>Vers les questions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Quelles sont les chances et les risques des normes ?</li><li>- Pourrions-nous utiliser la définition présentée pour notre institution / centre de conseil ?</li><li>- Quels sont les facteurs qui déterminent une qualité élevée des programmes socio-éducatifs et des consultations sur la violence et qu'est-ce qui doit par conséquent être complété, modifié ou supprimé ?</li><li>- Une définition commune des standards dans le conseil en matière de violence en tant que forme d'intervention est-elle également judicieuse ?</li></ul> <p><b>Pause, 10 minutes</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Comment nous positionnons-nous en tant qu'association professionnelle avec nos différentes formes d'intervention : programme socio-éducatif, conseil en matière de violence et thérapie ?</li><li>- Que peut-on attendre d'un membre de l'association professionnelle en termes de normes de qualité ?</li><li>- De quoi notre institution / centre de consultation a-t-il besoin pour pouvoir offrir ses services avec une qualité élevée ?</li><li>- Que faisons-nous des personnes ayant commis des actes de violence qui ne profitent pas suffisamment de nos offres ?</li><li>- De quelles autres offres d'intervention avons-nous besoin ?</li></ul>
<b>15:45-16:00</b>	<b>Pause</b>
<b>16:00-16:45</b>	<b>Assemblée générale</b>
<b>à pd 17:00</b>	<b>Prendre un verre à la Dampfzentrale</b>